Avis. — Démolition de dix-sept maisons et bâtiments à l'enjoignement du boulevard d'accès du cimetière principal.

— Les propriétaires et entrepreneurs qui désireraient entreprendre la démolition de ces maisons, sont priés de passer avant samedi soir 31, mai, au bureau de la Voirie où les renseignements sont déposés.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 25 et 26 Mai.

	Versements			
Tourcoing (D.)	165	dépos. dont	34	nom. 41.356 »
Id. (L.)	76	»	»	14.547 »
Blanc-Seau	12	»	1	» 2.040 »
Croix-Rouge	17	»	2	» 2.420 »
Halluin	»	»	»	» 0.000 »
Linselles	3	»	»	» 595 »
Roncq	7	»	1	» 1.000 »
Bondues	6	»	4	» 2.400 »
Bouchoute	1	»	»	» 200 »
Neuville	7	»	2	» 2.500 »
Mouvaux	9	»	»	» 1.810 »
Totaux.	328		55	67 988 »

	Remboursements			
Tourcoing (D.)	77	remb. dont	6	soldés 23.569 62
Id. (L.)	48	»	6	» 16.040 71
Blanc-Seau	2	»	»	» 180 »
Croix-Rouge	4	»	»	» 30 50
Halluin	»	»	»	» 0.000 0
Linselles	3	»	»	» 25.35 31
Roncq	3	»	1	» 1.357 71
Bondues	»	»	»	» 0.000 01
Bouchoute	»	»	»	» 0.000 00
Neuville	2	»	»	» 400 »
Mouvaux	»	»	»	» »
Totaux.	136		16	43.983 85

Administrateurs de service pendant le mois de Mai. (de quinzaine).

A Tourcoing : MM. Georges Lefebvre, Liboire Gérard. — Au Blanc-Seau : L. Cruque. — A la Croix-Rouge : M. L. Plichart. — A Halluin : (Docrasse). — A Linselles : M. E. Lehoucq — A Roncq : M. E. Decottignies. — A Bondues : M. Grévin. — A Bouchoute : M. F. Jaeck. — A Neuville : M. D. Cap — A Mouvaux : M. D. Dubem.

Jours et heures des séances

A Tourcoing, le dimanche de 9 h. 1/2 à midi, le lundi de 5 à 8. 1/2 du soir. — Bureaux secondaires : Au Blanc-Seau, de 8 h. à 9 h. 1/2 ; A la Croix Rouge, de 9 h. à 10 h. ; Dans les Succursales, de 10 h. 1/2 à midi, le dimanche seulement pour ces derniers.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,
L. ROBITAILLE.

Avis. — A l'occasion de la Fête-Dieu, la Caisse et les succursales seront fermées Dimanche prochain 1er Juin.

LANNOY

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni lundi, à huit heures et démie du soir, sous la présidence de M. Oscar Bettremieux, maire.

Absents : MM. Ed. Bettremieux, Anselme, Defrennes, Dédique, Verriest et Deladerrière.

A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Congrégation des Sœurs de l'Hospice.

Par huit voix contre trois à MM. Joly, adjoint, Dujardin Samuel et Nys, le Conseil donne un avis favorable à la demande des Sœurs de la Sainte Union.

Après une longue et vive discussion, la majorité du Conseil vote une augmentation de traitement de 400 fr. au docteur chargé de donner des soins aux indigents.

L'assemblée vote ensuite deux crédits de 25 francs pour les sinistrés de la Martinique et pour l'érection à Bordeaux d'un monument en l'honneur de Gambetta.

La séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

BAISIEUX

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en session budgétaire le jeudi 29 courant, à trois heures et demie.

Ordre du jour : Session de mai. — Compte administratif de 1901. — Budget additionnel de 1902. — Budget primitif de l'exercice 1903.

SUICIDE DE Mme LECLERCQ

Nous avons relaté la semaine dernière le suicide de M. Charles Leclercq, marchand de gaz rue à Baisieux et nous annoncions la disparition inexplicable de sa femme.

Le maire de Baisieux a reçu lundi du greffier de la Morgue de Paris une lettre l'informant que le corps de Mme Leclercq venait d'être retiré de la Seine.

Dans les vêtements de la désespérée on a retrouvé un porte-monnaie contenant une somme de 18 fr., deux enveloppes émanant du sous-secrétaire des postes et télégraphes, un livret de la caisse nationale d'épargne, dont le dernier remboursement avait été fait à la date du 19 mai.

Les funérailles de Mme Leclercq auront lieu à Paris.

Le fraude. — D'manche soirs, MM. Désmidt, L'hérichier et Carnès, vérificateurs des douanes, rejoignaient la gare, ont pris en état d'arrestation, à l'arrivée du train de neuf heures, venant de Blandain, les nommés :

Antoine Morlighem, 38 ans, demeurant à Boisseret ; Emilien Andrieux, 49 ans, demeurant à Lahamaide; Eloi et Camille Andrieux, 27 et 21 ans, Louis Verset, 25 et 26 ans, demeurant tous trois à Isières.

Ces individus portaient ensemble 9 k. 850 de tabac, valant 190 fr. 50.

LILLE

Délicate attention. — Par une attention délicate, tout le conseil d'administration du bureau de bienfaisance de Lille, avait été invité aux fêtes de Dunkerque, afin d'assister à la décoration de son vice-président M. Titren. Le cauchemar bégionnaire a pu ainsi être immédiatement faillaité par ses collaborateurs, MM. Fanyan Sebert, Herland, Bacquet et Deswal, secrétaire-général du Bureau de bienfaisance.

La mort de M. Lorthiois. — M. Davaine, juge d'instruction, a procédé hier après-midi à des confrontations entre les témoins et les quatre gardiens de la paix précédemment indiqués. Ceux-ci ont fait choix pour avocat de M. de Lauwereyns, qui, par suite, a eu la procédure à se faire communiquer pendant d'assister aujourd'hui à un spectacle peu banal et complètement inédit.

Nous voulons parler d'un buffle venant en droite ligne du pays de Bonne-Espérance à dont la race, à l'heure qu'il, est s'éteint. Cette pièce des plus rares, destinée à l'ornementation d'un des principaux stands de la galerie des machines, mesure 3 m. 20 de longueur sur une hauteur 1 m. 80 au garrot.

On sait que nos naturalistes Buffon, Linné, Brehm, Carl Vogt divisent le buffle en quatre espèces.

La première, le buffle du Cap, se rencontre dans le Sud de l'Afrique et peut être considérée comme le plus grand, le plus lourd, le plus sauvage. Les cornes offrent une particularité remarquable ; elles sont élargies, se touchent presque à leur base, pour former un espèce de casque qui protège le front ; renflées dans toute la partie qui avoisine le crâne, elles se recourbent d'abord de bas en arrière, puis se dirigent en haut et en dehors en avant, de façon à faire converger les pointes.

Cet animal ne craint pas de se mesurer avec n'importe quel ennemi, même le tigre ; il combat, dit-on, avec beaucoup d'avantage.

Ses blessures, loin de l'abattre, ne font que l'exaspérer ; il se défend avec une fureur aveugle, aussi cette chasse est-elle à juste titre réputée très dangereuse.

C'est une race qui disparaît.

C'est tellement vrai qu'il serait absolument impossible de trouver un semblable spécimen en France ; il n'existe qu'au musée de Berlin.

Nous ne dirons pas les difficultés de toute sorte auxquelles notre concitoyen a été en butte pour se procurer cette pièce d'un grande valeur au point de vue industriel et scientifique.

Annonçons seulement que cette après-midi vers 3 heures ce mastodonte ruminant, placé sur un chariot à plate-forme traîné par deux superbes chevaux, partira de chez son propriétaire pour se rendre à la Gare, d'où il sera conduit au Champ de Mars par la rue Faidherbe, la Grande-Place, la rue Nationale, le boulevard de la Liberté.

L'animal fera son entrée triomphale par la principale porte de l'Exposition vers 4 heures 1/2.

Il ne nous appartient pas divulguer le nom du propriétaire, n'étant pas autorisés ; nous laissons à nos lecteurs le soin, de le deviner.

Qu'il nous suffise de déclarer que c'est celui d'un des plus sympathiques tanneurs de notre ville, qui a de reste préparé à l'Exposition un stand formant un cadre digne de recevoir le sujet que toute notre population admirera tantôt.

Le crime de la rue Gambetta

Coup de théâtre possible

On connaît la attention exacte inédite du crime de la rue Gambetta qui coûta la vie à Mlle Bory : Tweehuizen, le lutteur et Pauline Dumortier avouant, Bouchu niant avec persistance. Un dernier effort va être tenté aujourd'hui par le juge d'instruction, M. Davaine, qui a mené cette affaire avec une rare habileté. Une confrontation et l'audition d'un témoin inoppoçonné de Bouchu, va produire capital, on, coup de théâtre décisif qui va entraîner Bouchu, dans la voie des aveux. M. Davaine, après cette suprême confrontation clôturera son dossier et les inculpés de ce crime sensationnel qui passionna et fortement notre population, seront renvoyés devantiés assises. Ce sera l'épilogue de l'affaire.

Terrible accident

M. Jules Bodel, 45 ans, employé chez M. Armand de Paris, demeurant rue Meurin, 41, conduisait hier un chariot chargé de briques rue de Toubourg du Sud, lorsqu'il tomba. Les deux roues lui passèrent sur le corps et lui fracturèrent les deux jambes. Le blessé a été transporté dans un état très grave à l'hôpital de la Charité.

Acte de courage. — Avant-hier, vers 10 heures 1/2 du matin, le voiture et le cheval de M. Stapleton, épicier à la Madeleine, étaient arrêtés en face de la fromagerie Debeer, 52, rue de Gand. Tout à coup, le cheval prit peur et se mit à détaler au plus vite avec son véhicule.

Au coin de la rue de Gand et de la rue de Thionville, l'attelage heurta une voiture dont il brisa les brancards ; plus loin, il endommagea fortement le timon d'un camion appartenant à M. Messe-Meurisse.

L'animal continuait sa course affolée qui aurait pu causer d'autrement graves accidents, quand, place St-Martin, il fut arrêté par M. Dupoy, boucher, 16, rue de Gand. Nos félicitations à notre concitoyen, qui n'en est pas à son premier acte de courage.

Un condamnateur qui saute. — Hier vers 8 h. 1/2, le tige d'un piston s'est brisé chez MM. Molle-Fontaine, constructeurs, rue Postelle. Le fond du condamnateur a été projeté sur le sol et a rebondi contre le mur.

Aucun ouvrier n'a été blessé. Il y aura un chômage de 8 jours.

Vol. — Henri C... a été surpris en flagrant délit de vol aux Galeries Lilloises. Il a été interrogé et vu son jeune âge il a été remis à ses parents.

LE NORD

DOUAI

L'incident du 33e de ligne

Ainsi que nous l'annoncions hier, l'incident du 33e de ligne n'aura pas de suites judiciaires. Elle serait purement disciplinaires. La caisse du bataillon a reçu les 5000 francs qu'on disait avoir été détournées.

Le lieutenant Perrin, qui s'était absenté sans autorisation, sera puni d'arrêts de forteresse.

NOUVEL INCENDIE CRIMINEL

à Flers en-Escrebieux

Le 31 mars dernier, une main criminelle mettait le feu à une grange dépendant de la maison de Mme Carbonnier, et réduisait cette grange en cendres. On se souvient que l'on put, à grand'peine préserver la maison, couverte en chaume, qui touchait la grange, et que l'on dut s'empresser de sauver cette dernière.

A la suite de ce sinistre qui aurait pu lui coûter la vie, Mme Carbonnier alla demeurer avec sa fille, ce qui était parfaitement avec succès.

Ses blessures, loin de l'abattre, ne font que l'exaspérer ; il se défend avec une fureur aveugle, aussi cette chasse est-elle à juste titre réputée très dangereuse.

C'est une race qui disparaît.

C'est tellement vrai qu'il serait absolument impossible de trouver un semblable spécimen en France ; il n'existe qu'au musée de Berlin.

Nous ne dirons pas les difficultés de toute sorte auxquelles notre concitoyen a été en butte pour se procurer cette pièce d'une grande valeur au point de vue industriel et scientifique.

Annonçons seulement que cette après-midi vers 3 heures ce mastodonte ruminant, placé sur un chariot à plate-forme traîné par deux superbes chevaux, partira de chez son propriétaire pour se rendre à la Gare, d'où il sera conduit au Champ de Mars par la rue Faidherbe, la Grande-Place, la rue Nationale, le boulevard de la Liberté.

L'animal fera son entrée triomphale par la principale porte de l'Exposition vers 4 heures 1/2.

Il ne nous appartient pas divulguer le nom du propriétaire, n'étant pas autorisés ; nous laissons à nos lecteurs le soin, de le deviner.

Qu'il nous suffise de déclarer que c'est celui d'un des plus sympathiques tanneurs de notre ville, qui a de reste préparé à l'Exposition un stand formant un cadre digne de recevoir le sujet que toute notre population admirera tantôt.

VALENCIENNES

Arrestation d'un directeur de théâtre

A SAINT-AMAND

M. Chaumont, directeur du Théâtre de la Paix a été arrêté par le commissaire de police de St-Amand, pour escroquerie.

Voici les faits qui ont motivé cette arrestation.

M. Chaumont donnait à la salle des fêtes une représentation de gala au bénéfice des sinistrés de la Martinique.

Pour donner plus d'éclat à la représentation, les commerçants de Saint-Amand donnèrent des lots pour faire une tombola, toujours au profit des victimes de la Martinique. M. Chaumont monts ses roues pour la tombola, mais pas un lot donné par nos commerçants ne sortit ; bien mieux, M. Chaumont gagna un lot et le vendit aux enchères au dernier enchérisseur.

A son profit, il tira de son lot environ une quinzaine de francs. Alors les commerçants désespérés nous gémirent. On perquisitionna, on ouvrit toutes les malles et on retrouva tous les objets cachés dans des effets.

AVESNES

Aujourd'hui M. Brosson, juge d'Lille, entendra à Tribunal d'Avesnes, et M. V. Dubois, son greffier, se sont transportés à Jeumont pour procéder à la confrontation de Tonnesier Jules avec Wuillard Louis.

Les lecteurs du *Progrès du Nord* se souviennent que dans la soirée du 15 mai, Tonnelier avait dans un moment d'exaspération porte un violent coup de tisonnier à Wuillard, qui l'insultait.

Wuillard, qui avait en l'os crânien fracturé, est aujourd'hui en bonne voie de guérison.

Tonnelier, après la confrontation, qui a été émouvante, a été remmené à la prison d'Avesnes d'où il avait été extrait à 2 heures.

ETRŒUNGT. — Les époux Appilincourt-Lemaire, ouvriers de filature à Etrœungt, ont été mis à la gendarmerie que leur fils Aloïs, âgé de sept ans et demi, avait été entraîné dans une rivière par Marche Léon, âgé de 24 ans, journalier, et odieusement noyé par lui.

Son crime accompli, Marche avait renvoyé le pauvre enfant, en le menaçant de le tuer, s'il disait quoi que ce soit ; il lui avait donné dix centimes pour acheter des bonbons.

Marche, interrogé, nie les faits, mais le jeune Applincourt est très affirmatif ; à l'appui de son dire, ses parents ont fourni un certificat médical.

PAS-DE-CALAIS

L'affaire de Tortequenne

EN CORRECTIONNELLE

La regrettable affaire qui s'est déroulée à Tortequenne en avril dernier a été jugée mardi par le tribunal correctionnel d'Arras.

On se rappelle que le curé de cette commune, l'abbé Jules Coquet, se jeta sur l'honorable M. Rigomont, maire de Tortequenne, de coups de poing, le bousculà et le jeta sur la chaussée.

Cette agression au vis-à-vis d'un vieillard fut sévèrement jugée par l'opinion publique en attendant la décision des juges qui furent saisis de l'incident.

Les débats de l'affaire n'ont apporté aucun fait nouveau. La victime, M. Rigomont, et après lui M. Pary, instituteur, qui accompagnait le maire, et deux ouvriers paveurs ont refait le récit de l'agression.

Deux bigottes stylées par le curé, ont fait en faveur de celui-ci une déposition que l'on devine.

L'inculpé a été ensuite entendu. Il a nié tout. Système commode par ma foi !

Après plaidoirie, le procureur de la République a requis contre le prévenu un blâmant l'attitude de ce ministre et dont le rôle devrait être de douceur et de bonté et qui a en la circonstance, failli totalement à la dignité de son caractère.

Le tribunal a condamné l'abbé Coquet à 50 francs d'amende.

Puisse la leçon servir au curé Coquet et le calmer désormais.

BÉTHUNE

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'Union des Sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais se réunira en assemblée générale dimanche prochain, à Béthune.

Cette occasion, une manœuvre très intéressante sera faite par une dizaine de Compagnies, sous la direction de M. Ch. Outrebon, capitaine-commandant des Sapeurs-pompiers de Béthune.

M. Duroeul, préfet du Pas-de-Calais, viendra présider la fête.

Voici les grandes lignes du programme :

A 11 heures, sur la Grand'place, revue des Compagnies et subdivisions prenant part à la manœuvre par M. le Préfet du Pas-de-Calais, accompagné de la Municipalité béthunoise.

Après la revue, manœuvre d'ensemble par toutes les compagnies, sous le commandement de M. Ch. Outrebon, capitaine-commandant des sapeurs-pompiers de Béthune.

Simulacre d'incendie; attaque du massif du beffroi suivant un thème donné.

A 3 heures, réunion du Congrès à l'Hotel des Sapeurs-pompiers.

A 6 heures, banquet par souscription entre les officiers et sous officiers de Sapeurs-pompiers.

— Les courses organisées par le « Club vélocipédique Béthunois », qui n'ont pu être données le dimanche de la Pentecôte à cause du mauvais temps auront lieu également dimanche prochain, à trois heures après-midi, sur le vélodrome de la rue d'Estaires.

Il y aura encore d'autres réjouissances ce jour-là; nous en reparlerons demain.

— Un nommé Eugène Ranson, qui a déjà un plusieurs fois mailé à partir avec deux chevaux a été arrêté à la suite d'une bagarre survenue dimanche au jeu de paume. Enfermé dans le violon municipal il est parvenu à en descendre le mur vers le bureau de l'après midi. Les agents Calibre et Dicoist, se sont mis à sa recherche et ont réussi à le capturer mardi matin dans la marais de Sailly.

Le festival de Liévin

Le festival organisé par la municipalité de Liévin et fixé au 30 juin promettait de nombreux succès et dire brillant. Du nombreuses adhésions parmi les nombreuses sociétés de la région parviennent tous jour à la mairie.

Le désir nour les adhésions est reporté au 15 juin terme de rigueur.

Les sociétés qui n'auraient pas reçu le règlement sont priées de s'adresser au secrétariat de la mairie.

FINANCES

Paris, le 27 mai 1902.

Le marché a été très animé et fait en hausse à peu près générale.

Le 3 0/0 s'incrit à 101.25; le 3 1/2 0/0 accentue son avance à 102.10.

Dans le compartiment des Etablissements de crédit, le Crédit Lyonnais monte à 1.041 et le Comptoir National à 1.000 et le Crédit Foncier et la Société Générale restent fermes à 740 et à 61...

La Compagnie Urbaine d'éclairage par le gaz accélère procédera, du lar au 8 juin, à l'émission de 50 000 obligations nouvelles de 100 fr., émises à 150 fr., soit avec une prime de 55 fr. qui sera portée aux sinistres. Les propriétaires d'actions anciennes ont, en priorité, le droit d'en souscrire la moitié, à raison de trois nouvelles pour quatre anciennes.

Parmi les Fonds étrangers, l'Italien progresse à 102 60 ; l'Extérieur reprend à 78 90 ; la Serbe à 1 0 0 est bien tenu à 60.10. A Bruxelles 3 0 0 90.70. Part de Bruxelles 2.400. Capital Aciéries d'Anvers en hausse à 80 ainsi que les 10. Canal Haute-Fourneaux d'Anvers à 100 fr. et la Centrale et l'Ordinaire Tolnay à 25 fr. et 13.75. La Privilégiée Centrale Compagnie industrielle d'électricité d'Anvers se relève à 25. Les Valeurs Congolaises sont indécises.

Chemins français bien tenus.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de la 1re région

Séance du 27 mai 1902

Bartel Edouard-Joseph, cavalier de 2e classe au 1er régiment de cuirassiers, comparaît devant un conseil de guerre. Trois mois de prison. Défenseur : M. Santerne. — X..., maréchal des logis au 19e régiment d'artillerie, comparaît devant le Conseil de guerre : Six mois de prison. Défenseur : Me Décaudin. — Tripet Victor-Louis, jeune soldat de la classe 1899 du recrutement de Dunkerque; Insoumission. Acquitté. Défenseur: Me Mollier. — Rabeux Edmond-Raymond-Pierre, réformé de la classe 1891 du recrutement d'Abbeville. Insoumission. Un mois de prison. Défenseur: Me Marchant. — Bogaert Adrien, territorial de la classe 1882 du recrutement d'Avesnes.

Insoumission. Un mois de prison. Défenseur: Me Marchant. — Lavai Théodore, 2e sapeur-mineur au 3e régiment du génie. Vols au préjudice d'un militaire. Un an de prison. Défenseur: Me Mollier.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 27 mai 1902

Ministère public : Me Chauvy, avocat général

1re affaire

Attentat à la pudeur à Ronchin

Ernest Beurrain, âgé de 45 ans, né à Lille, cultivateur à Ronchin, est accusé d'attentat à la pudeur sur un enfant de 4 ans 1/2. Cet individu avait été, il y a une dizaine d'années, condamné pour un fait semblable à huit ans de prison.

Sourmais est condamné à quatre ans de prison.

Défenseur : Me Foucart.

2e affaire

Emission de fausse monnaie

Isidore Vermeire, 26 ans, né à Mouscron (Belgique), demeurant à Tourcoing, sous-officier de la 1re J. B. Calimé, 28 ans, né à Tainlegnes (Belgique), sont poursuivis pour avoir, en février 1902, fabriqué et émis de la fausse monnaie.

Calimé n'a pas d'antécédents judiciaires, il est médiocrement noté. Quant à Vermeire, il est mal noté : il a subi plusieurs condamnations tant en France qu'en Belgique, pour mendicité, vagabondage et vol.

Calimé est acquitté. Vermeire est condamné à six ans de réclusion et cent francs d'amende.

Défenseurs : Me J. Lagoix et Poillon.

3e affaire

Emission de fausse monnaie à Tourcoing

Louis Dasmettre âge de 19 ans, journalier, né et demeurant à Tourcoing, sortait de la maison d'arrêt de Lille, le 9 octobre 1901, à émis les jours suivants de la fausse monnaie à Tourcoing.

Dasmettre a présenté un alibi qui était remise par des tiers, Bonaux et Degauffroy, résidant à Tourcoing.

Bonaux est inconnu dans cette ville; quant à Degauffroy, agent indice ne permet de penser qu'il se livre à la fabrication ou à l'émission de la fausse monnaie.

L'accusé, très mal noté, a été envoyé en correction pendant six mois et a subi six condamnations avec à des peines d'emprisonnement dont deux pour vol.

Dasmettre est condamné à cinq ans de réclusion et cent francs d'amende.

Défenseur : Me Treyfous.

LA TEMPÉRATURE

145 — MERCREDI 28 MAI — 147

Lever du soleil, 4 h. 07. — Coucher, 7 h. 48.
Lune. — Lever à 11 h 48 s. ; coucher à 10h. 34 m.
Etat du ciel : Couvert.
Temps probable : Un temps beau et chaud est encore probable.

CONVOCATIONS

Roubaix. — *Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix.* — Groupes Beaux-Arts et Architecture. — Réunion très importante le vendredi 30 à 8 heures 1/2 du soir, rue Neuve, 55. Ordre du jour : Travaux des Groupes. Formation du bureau. Questions diverses.

Tourcoing. — *Fanfare les Intimes.* — Répétition générale ce soir mercredi, à 8 h. 3/4 précises. Il est compté sur la présence de tous les musiciens pour commencer rélativement à la sortie de dimanche prochain, 1er Juin.

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

AFFAIRES DIVERSES

Un petit rentier, lecteur du Progrès depuis 26 ans. 1° Vous pourrez vous renseigner chez un changeur. Nous avons pour principe de ne pas donner d'avis dans la question du placement ; 2° La somme vous paraît assez importante pour motiver un prêt hypothécaire par l'entremise d'un notaire. Ou éviterait ainsi toute difficulté dans l'avenir. — *C. Dhenain-Recoudain.* Vous aurez parfaitement le droit l'usufruit de la dite maison, sous réserve des loyers. — *Un futur Zouave à Anzin.* Non. On ne peut être dispensé du 1 ch et trouve la décie du régiment. — *R. F. ami du* Progrès. 1° La loi est du 16 avril 1897. Vous la trouverez à la Mairie ; 2° et 3° Des spécialistes vous donneront vos renseignements avec plus de détails que nous ne pouvons le faire. — *E. M. à W. 77.* 1° Il n'en coûte rien de réclamer, et vous avez deux chances ; 2°. Vous pouvez être imposé à une double patente. — *André Dufour à Saint-Aubert.* — La gendarmerie ne se occupe que sur les sous-officiers. — *Bacelier de-lettres.* Oui, à la Préfecture, bureau militaire. Il est donné gratuitement.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 27 Mai

Naissances. — Madeleine Dhondt, rue Gerard ; Germaine Dureux, rue Edouard Dendeuvre, rue Boussingault, sour St-Martin, 5 ; Marcelle Dupuis, rue Damiette, cour Orange, 45 — Emile Du Bouvier, rue de la Contrescarpe, cour Cabaret, 6 — Hélène Desmoulin, rue de la Barre Mazure, cour Dubrulle, 7.

Décès. — Jeanne Helsberg, 7 ans, rue Beaulieu, 110 bis — Pierre Alvarez, 4 ans, rue Jacquard, 64 — Jules Desrousseaux, rue Bellevue, 7 — Victor Dupuis, 57 ans, rue Barrière, 8 — Pauline Cobin, 18 ans, rue Neuve, 55 — Louis Dubrulle, 1 an, rue Molière, cour Poitte, 15 — Augustin Monier, 1 an, rue Nabuchodonosor, 66.

Mort-né : 1.

Mariages. — Entre : Alphonse Olivier, 23 ans, marchand de légumes, rue de l'Alouette, 6 et Angélique Maizier, 20 ans, surveillante, rue de la Paix, 4 — François Steenschenck, 26 ans, ouvrier de chaînes, rue Drouot, 59 et Zulma Tassetano, 23 ans, épicière, rue de la Vigne, 71.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 27 mai

Mariage. — Henri Caus, 25 ans, tricoteur et Marie Théraglène, 22 ans, ouvrière.

Naissances. — Lambert Rosa, rue Mascelin, 3 — Dewitte Raymond, rue de Lens, 21 — Dujardin Jules et Hélène, rue de Lannoy, 11 — Dufrêne Lucien, rue de Halot, 8 — Séghin Madeleine, rue du Brun-Pain, 40 — Lemaire Marie, rue du Prince, 39 — Mispelaere Ernest, rue des Flamandes, 17 — Cottenet Lucienne, rue de Beaucaire — Tiberghien Jules, rue des Fleurs, 44 — Bauch Louis, rue La Fontaine, 71.

Décès. — Dubosvere Jean, 71 ans, rue de l'Hippodrome, 32 — Delcroix Alphonsine, 72 ans, rue de la Dragon — Desmettre Juliana, 20 ans, rue Nationale, 192 — Benoît Marie, 6 ans, rue de Verdun, 85 — Deirne Marcel, 10 mois, rue des Villas.

Etat-Civil de Wattrelos

du 27 mai

Naissance. — Albert Lemort, Sapin-Vert.

Etat-Civil de Croix

du 27 mai

Naissance. — Demortier Germaine, rue Verte, 260.

ASTHME et CATARRHE
POUDRE ESPIC
Soulagement immédiat de l'Asthme et de l'oppression par la poudre anti-asthmatique, du Dr MERLIER, pharmacien de 1re classe, 448, rue de Lannoy. La boîte, 1 fr. 75.
Consultations gratuites à la Pharmacie, tous les jours de 4 heures à 9 heures.
Vaccination gratuite, le dimanche de 11 heures à midi.

AGRICULTURE & COMMERCE

LAINES

Roubaix, 27 mai — Peignés (type unique) : COTE

MOIS	sécédé de la laine	midi 4 h. 1/2 à Roubix	à Tourcoing
1902 Mai	....	....	....
— Juin	4.65	5.55	5.65
— Juillet	5.05	5.65	5.85
— Août	5.075	5.075	5.075
— Septembre	5.075	5.075	5.075
— Octobre	5.10	5.10	5.10
— Novembre	5.10	5.10	5.10
— Décembre	5.10	5.10	5.10
1903 Janvier	5.10	5.10	5.10
— Février	....	5.10	5.05
— Mars	....	....	....
— Avril	....	....	....

AFFAIRES TRAITÉES A LA CORBEILLE

MATIN

Décembre	20.000	à 5.10
Février	5.000	à 5.10
Total	25.000 kilos.	

SOIR

Janvier	5.000	à 5.10
Septembre	10.000	à 5.10
Total	15.000 kilos.	

Bourse de Lille du 27 Mai

Charbonnages (actions)

Alb. 1290 — Aniche 850 — Auzin 5380 — Béthune (Bruay-Gosson) 1955 — Bruay 1041 — Bruay 340 — Carence 905 — Courrières 2100 — Crespin 145 — Douvrin (à 100s). 232 — Decoupt (1 k 1000): 2400 — Decoupt (1001 à 2500). 3400 — Flines-lez-Raches 660 — Lens 184 — Liévin 2350 — Ligny-lez-Aire (à 500) 465 — Id. (5001 à 9000) 385 — Marles 30 00. 1645 — Id. 70 00. 1380 — Marly 383 — Meurchin 1e 2200 — Thivencelles 490 — Vicoigne (le 200). 2880.

Métallurgie Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin. 1145 — Hauts Fourneaux de Maubeuge, 8c1.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 34
LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ

FEUILLETON 78

LA GRAND-MÈRE

PAR

Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

Les Misérables

Vous vous en souvenez, Grûder ? Il y a de cela huit ans, nous étions encore jeunes tous les deux ; vous étiez pauvre et moi pas bien riche. Nous avions beaucoup de désirs et peu d'espérances. Alors, en vous associant à ma destinée, je n'avais pas la moindre idée de tout ce que nous pourrions faire ensemble ; cependant, j'avais devin vos éminentes qualités. De votre côté, vous comptiez sur que vous aviez à gagner avec moi. Et nous allâmes l'un vers l'autre. Ce fut un trait de génie, une de ces inspirations dont dépendent les destinées des hommes supérieurs. Ainsi, vous ce que nous avons fait et où nous en sommes. Nous sommes une force, une puissance ! Nos débuts furent difficiles et modestes ; mais, bientôt, nos facultés, qui se complétaient par leur diversité, se révélèrent, et nous étions la bonne fortune de trouver des gens assez intelligents pour comp, endre le parti qu'ils en pouvaient tirer. Aujourd'hui, Grûder, nous sommes dépositaires de secrets importants, nous avons pénétré les mystères de bien des familles, et nous tenons où réserve la boîte de Pandore prête à répandre la discorde et tous les maux sur le monde.

— Vous dites vrai, baron, nous pouvons beaucoup, nous sommes une puissance. Cependant, ma grandeur actuelle ne m'éblouit pas ; je fais tous les jours des réflexions philosophiques sur la fragilité des choses du monde. Je sais que la fortune est souvent capricieuse, et cela m'effraye.

Le baron se mit à rire, et, appuyant familièrement la main sur l'épaule de Grûder :

— Mon cher, dit-il, vous êtes dans un de vos jours de donne mélancolie; mais il ne faut pas devenir fataliste : c'est cette disposition de l'esprit qui donne des caprices puérilles et affaiblit et détend la volonté. Allons, allons, ami Grûder, pas de défaillance; chassez loin de vous les idées sombres et poursuivons notre œuvre. Je suis content de vous ; vous êtes à me tenir au courant de tout ce que vous faites ; les détails même les plus insignifiants peuvent avoir leur importance. Avez-vous vu Grillet ?

— Oui, le pauvre diable avait grand besoin de la somme que le voiture et le cheval de M. Stapleton, épicier à la Madeleine, étaient M. Lionnet, sa mère loua un petit logement rue Saint-Maur.

Maintenant que le jeune architecte était, non pas riche encore, mais en passe de le devenir, il habitait, boulevard Magenta, un appartement confortablement meublé, composé de six pièces : la chambre à coucher de sa mère et la sienne, le salon, la salle à manger, le cabinet de l'architecte, et enfin une vaste pièce, très bien éclairée où, constamment, quatre dessinateurs travaillaient sous la direction du jeune maître.

La mère et le fils n'avaient qu'une seule domestique ; mais Mme Merson n'était jamais oisive ; elle mettait, comme on dit, la main à la pâte.

Depuis deux ans, le travail ne manquait pas à l'architecte ; il en avait autant et même plus qu'il n'en pouvait faire.

Il n'avait pas en beaucoup se déranger pour trouver des clients ; ses clientèle s'était faite rapidement, en quelques mois, et comme par enchantement ; ce qui, disons-le, avait beaucoup surpris le jeune homme. Mais, enfin, puisque la fortune venait ainsi à lui, il ne pouvait pas dédaigner les faveurs qu'elle lui accordait.

Comme on le pense, M. Lionnet n'avait pas manqué de recommander vivement son jeune protégé à ses amis; des travaux étaient venus de ce côté à Henry ; mais ses principaux et meilleurs clients, il les devait, sans qu'il s'en doutât, car le secret était bien gardé, à M. le marquis de Prémorin.

Parmi ses clients, le jeune architecte comptait la marquise de Sauliac.

Un jour, la grand'mère avait fait appeler Henri Merson parce que le marquis de Prémorin lui avait dit :

— Je m'intéresse très vivement à l'avenir d'un jeune architecte, appelé Henri Merson ; c'est une garçon de beaucoup de mérite et qui ira loin, je l'espère ; je vous le recommande, madame la marquise. Seulement, si vous employez mon protégé, il ne doit point savoir qu'il vous a été recommandé par le marquis de Prémorin.

La marquise avait pris l'adresse de l'architecte, et, peu de temps après, lui avait confié la construction, rue Saint-Jacques, à côté de son orphelinat, d'un asile de nuit pour les femmes.

L'asile annexé à l'orphelinat, acheté depuis quelques mois, était déjà en plein fonctionnement.

L'asile de nuit, comme l'orphelinat, d'ailleurs, était confié à des sœurs de charité, lesquelles avaient pour directrice la supérieure de l'orphelinat ; la marquise s'était enchantée de la construction de son asile, qui révélait l'habileté et les éminentes qualités de l'architecte ; aussi, avait-elle chargé Henri Merson de la restauration complète d'une grande et très ancienne maison de campagne, qu'elle possédait à Saint-Germain-en-Laye.

Les travaux étaient commencés.

C'était dans cette maison que le marquis de Sauliac, père de Gabrielle, était mort, après y avoir été transporté mortellement frappé d'un coup d'épée dans un duel, comme nous l'avons raconté.

Mme Merson avait supplié son fils de s'éloigner de Mlle Lionnet, de ne plus chercher à la voir, de ne plus penser à elle et de faire tout au monde pour se guérir du fatal amour que la jeune fille lui avait inspiré.

— Vous vous aimez, je le sais, avait-elle ajouté, mais c'est le plus grand malheur qui pouvait vous arriver à tous deux. Tu ne peux pas prétendre à la main de Mlle Lionnet ; aurais-tu la plus belle position du monde, serais-tu très riche, tu ne pourrais pas l'épouser ; entre elle et toi, il y a un obstacle que rien ne peut briser.

Valmement le jeune homme, désespéré, avait demandé à sa mère de lui faire connaître cet obstacle.

Elle s'était refusé à toute confidence en disant :

— Hélas ! tu ne l'apprendras que trop tôt ! Mais je ne vis que pour la tranquillité, ton bonheur, et, aussi longtemps qu'il me sera possible de garder le silence, j'enfermerai en moi mon terrible secret. Pour le moment, mon fils bien aimé, qu'il te suffise de savoir que ta mère t'empêche ne peut pas être la femme. Ah ! crois-moi, mon fils, éloigne Mlle Genevève de la pensée ; guéris-toi de ton amour !

Le jeune homme adorait sa mère ; il